

## Charte du Forum

Cet espace d'expression vous propose de débattre, d'échanger, de partager des expériences et de témoignages sur des problématiques de gestion communale.

Les données vous concernant que vous nous transmettez ne seront utilisées que pour assurer le fonctionnement du service de forum. Elles ne seront en aucun cas transmises à des tiers sans votre autorisation préalable, sauf exigences légales. Vous pouvez si vous le souhaitez utiliser quelque pseudonyme qu'il vous plaira de choisir dans le respect des règles suivantes : sont interdits les pseudonymes relevant de l'insulte, de l'injure, évoquant des propos, situations ou pratiques obscènes, grossières, à caractère sexuel ou attentatoire à la dignité humaine ou aux bonnes mœurs. Sont également prohibés les pseudonymes pouvant entraîner un risque de confusion dans l'esprit du public quant à l'auteur du message ou à sa qualité ou qualification, ainsi que ceux faisant référence directement ou indirectement à un signe commercial protégé, que l'utilisation du pseudonyme soit ou non dénigrante .

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (art. 34 de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978). Vous pouvez, à tout moment, demander que vos contributions à cet espace de discussion soient supprimées. Les demandes concernant le droit d'accès, de modification et de rectification doivent être adressées par courrier, accompagné d'un justificatif d'identité à la personne ou au service en charge du droit d'accès et de rectification, Pôle numérique : [dpd@maires81.asso.fr](mailto:dpd@maires81.asso.fr).

*Ce forum est modéré a posteriori, les messages que vous postez sont directement publiés sans aucun contrôle préalable. Il est de votre responsabilité de veiller à ce que vos contributions ne portent pas préjudice à autrui et soient conformes à la réglementation en vigueur. Les organisateurs du forum et les modérateurs se réservent le droit de retirer toute contribution qu'ils estimeraient déplacée, inappropriée, contraire aux lois et règlements, à cette charte d'utilisation ou susceptible de porter préjudice directement ou non à des tiers.*

**Tout message, citation entrant dans le cadre des sujets présentés ci-dessous, pourra être modéré, censuré ou supprimé.**

Les messages qui ne sont pas en relation avec les thèmes de discussion ou avec l'objet du forum peuvent être supprimés sans préavis par les modérateurs. Seront aussi supprimées, sans préjudice d'éventuelles poursuites disciplinaires ou judiciaires, les contributions qui :

1. incitent à la discrimination fondée sur la race, le sexe, la religion, à la haine, à la violence, au racisme ou au révisionnisme
2. incitent à la commission de délits
3. sont contraires à l'ordre public et aux bonnes mœurs, ou si le contenu est choquant
4. font l'apologie des crimes ou délits et particulièrement du meurtre, viol, des crimes de guerre et crimes contre l'humanité,
5. ont un caractère injurieux, diffamatoire, insultant ou grossier
6. portent manifestement atteinte aux droits d'autrui et particulièrement ceux qui portent atteinte à l'honneur ou à la réputation d'autrui,
7. sont liés à un intérêt manifestement commercial ou ont un but promotionnel sans objet avec le forum.
8. sont liés manifestement à un intérêt politique.
9. entrent dans la cadre de conflits et de règlements de comptes entre membres.
10. manquent de respect.

**Quelques recommandations :**

- › En toute occasion **restez poli**, courtois et respectueux.
- › La polémique et les propos déplacés sont interdits
- › Veillez à donner **un titre explicite** à vos sujets.
- › Afin d'être compréhensible, abstenez-vous d'écrire en **langage SMS ou d'utiliser des abréviations.**

Les organisateurs du forum se réservent le droit d'exclure du forum, de façon temporaire ou définitive, toute personne dont les contributions sont en contradiction avec les règles mentionnées dans le présent document. Les organisateurs pourront transmettre aux autorités de police ou de justice toutes les pièces ou documents postés sur le forum s'ils estiment de leur devoir d'informer les autorités compétentes ou que la législation leur en fait obligation.